

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de La Bostonnais qui se tenait le 14 octobre 2014 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église dans la municipalité de La Bostonnais à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence de la mairesse Chantal St-Louis, les conseillères Marie Élisabeth Courtemanche, Francine Harvey, Renée Ouellette, les conseillers Michel Sylvain, François Baugée et Louis Godin. La directrice générale Josée Cloutier agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2014

4. Correspondances

4.1 Ministre des Transports

4.2 Énergie et Ressource naturelles Québec

5. Affaires découlant

5.1 Avis public dépôt du rôle 2015, 2016,2017

6. Affaires nouvelles

6.1 Programme de formation Directeur municipal agréer

6.2 Promotion Magazine Haute Mauricie 2015

6.3 Appui au syndicat des travailleurs et travailleuse des postes

6.4 Tournée de la présidente UMQ 2014-15

6.5 Centraide Mauricie

6.6 Démission Inspecteur municipal

6.7 Comité de sélection Inspecteur municipal

6.8 Révision de salaire Secrétaire-trésorière adjointe

6.9 C.C.U. nouveau membre

6.10 Comité local Pacte rural

6.11 Formation Rédaction français au bureau Volet 2

6.12 Journée de formation et réseautage entre élues

6.13 Renouveau adhésion Chambre de Commerce & d'industrie du HSM

7. Trésorerie

7.1 Adoption des dépenses mensuelles du mois de septembre 2014

7.2 États financiers du mois de septembre 2014

7.3 Rapport des taxes

8. Permis de construction

9. Rapport des comités

10. Période de questions

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

13. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La Mairesse Chantal St-Louis souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée sur proposition du conseiller Louis Godin et secondée par la conseillère Francine Harvey.

2014-10-01

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition du conseiller Michel Sylvain et secondé par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche.

2014-10-02

3. Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2014

Le procès-verbal est proposé par le conseiller Louis Godin et secondé par la conseillère Francine Harvey et résolu majoritairement la mairesse s'étant abstenue de voter.

4. Correspondance

4.1 Gouvernement du Québec

Le ministre des Transports nous informe qu'une subvention de 41 861 \$ est accordée à notre municipalité pour 2014, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

4.2 Énergie et Ressources naturelles

Le directeur général du Registre foncier nous informe que l'Assemblée nationale a adopté, le décembre 2013, le projet de loi modifiant le Code civil en matière d'état civil, de succession et de publicité des droits.

L'article 29 de la Loi prévoit de nouvelles exigences pour la présentation d'une réquisition d'inscription au Registre foncier.

5. Affaires découlant

5.1 Avis public dépôt du rôle d'évaluation foncière 2015-2016-2017

Avis public a été donné aux contribuables de la municipalité et que le rôle triennal d'évaluation foncière devant être en vigueur durant les exercices financiers 2015-2016-2017, a été déposé par la firme Cevimec BTF inc. au bureau, le mardi 7 octobre 2014.

6. Affaires nouvelles

2014-10-03

6.1 Formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre un programme de formation à la fonction de directeur général et secrétaire-trésorier respectant les standards de l'enseignement supérieur qui comprend notamment des cours de base à distance (en ligne) et des activités complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le programme de formation basé sur le développement de compétences à la fonction de travail est supervisé et reconnu par le Cégep de Sorel-Tracy et soutenu par la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Bostonnais souhaite que Madame Josée Cloutier, directrice générale s'inscrive au programme de formation dans le respect des règles établies par l'association, à savoir l'engagement de l'apprenant à le suivre sur une période maximale de six ans, à raison d'au moins trois cours par année auxquels se grefferont obligatoirement des activités complémentaires;

CONSIDÉRANT QU'AU terme du programme réussi, un titre lié à la fonction de travail lui sera décerné par l'association ainsi qu'une attestation de formation continue par le Cégep;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

D'autoriser Madame Josée Cloutier à s'inscrire au programme de formation de l'association des directeurs municipaux du Québec;

D'assurer un environnement de travail adéquat pour faciliter ses apprentissages en ligne;

De défrayer l'achat des cours en ligne au coût de 840 \$ et les frais d'inscription des activités complémentaires prévus au programme de formation aux fins de l'obtention du titre émis par l'association et de l'attestation de formation continue, à raison de 3 cours par année.

2014-10-04

6.2 Magazine Haute-Mauricie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de tourisme Haute-Mauricie pour acheter de la publicité dans le Magazine Haute-Mauricie édition 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est important de promouvoir le Centre de valorisation des arts et de l'agroalimentaire du parc Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais souhaite faire de la promotion touristique dans le magazine Haute-Mauricie;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité achète une espace publicitaire d'un quart de page ainsi qu'un tableau bonifié au coût de 625 \$ dans le magazine Haute-Mauricie 2015.

Que la dépense soit puisée a même le poste budgétaire promotion et que la mairesse Chantal St-Louis soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité le contrat.

2014-10-05

6.3 Sauvons Postes Canada – non aux compressions

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

ET RÉSOLU QUE la municipalité de La Bostonnais écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires.

ET RÉSOLU QUE la municipalité de La Bostonnais demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

2014-10-06

6.4 Tournée de la présidente UMQ 2014-2015

CONSIDÉRANT QUE la présidente de UMQ fera une tournée des régions pour rencontrer les élus et intervenants des régions;

CONSIDÉRANT QUE la présidente sera à Shawinigan le 21 octobre 2014,

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil mandate la conseillère Francine Harvey à participer au caucus le 21 octobre 2014 à Shawinigan.

Que les frais inhérents à cette représentation soient puisés dans le poste budgétaire frais de représentation du conseil.

2014-10-07

6.5 Centraide Mauricie

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Mauricie a fait une demande d'aide financière à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais désire soutenir les familles dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE certaines familles de la municipalité profitent de la générosité de cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centraide Mauricie est une organisation à but non lucratif qui aide les gens dans le besoin durant l'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité de La Bostonnais donne un don de 50 \$ à l'organisme Centraide Mauricie afin de la soutenir dans sa mission auprès des familles dans le besoin.

2014-10-08

6.6 Démission inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Luc Richard a donné sa démission au poste d'inspecteur municipal en date du 29 septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte la démission de l'inspecteur municipal, Monsieur Luc Richard, et lui transmet ses sincères remerciements pour ses années de service au sein de la municipalité.

2014-10-09

6.7 Comité sélection inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Bostonnais doit engager un inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer des membres pour siéger sur le comité de sélection pour les entrevues et l'embauche de l'inspecteur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST ;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal nomme la directrice générale, Mme Josée Cloutier, la mairesse Mme Chantal St-Louis, la conseillère Marie Élisabeth Courtemanche et le conseiller Louis Godin membres du comité de sélection pour l'inspecteur municipal.

Que le conseiller Michel Sylvain soit nommé substitut en cas d'absence d'un membre du comité. Que la municipalité procède à l'affichage des postes dans l'Écho de La Tuque, le site d'emploi Québec et tout autre site internet.

2014-10-10

6.8 Révision salaire secrétaire-trésorière adjointe

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.1 du contrat de travail de la secrétaire-trésorière adjointe, en date du 1^{er} juillet l'employé avait droit à une révision de traitement de salaire suite à une évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines a effectué ladite évaluation le jeudi 25 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le comité de ressources humaines recommande de donner l'augmentation suite à l'évaluation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie Élisabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte l'octroi de l'augmentation de salaire de 0.25 \$ de l'heure à la secrétaire-trésorière adjointe comme stipule l'article 6.1 du contrat de travail 2014.

Que cet ajustement de salaire soit rétroactif à partir du 1^{er} juillet 2014 comme il était prévu dans le budget 2014 et le contrat de travail.

2014-10-11

6.9 Nouveau membre comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'il y a un poste vacant au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphane Dufour a posé sa candidature pour siéger au comité du C.C.U.;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte la candidature de M. Stéphane Dufour membre du comité consultatif d'urbanisme et qu'à la prochaine rencontre du comité un nouveau président soit nommé.

2014-10-12

6.10 Comité local Pacte rural

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Pacte rural 2014-2019 est en vigueur et que la municipalité de La Bostonnais doit avoir un comité local pour produire les recommandations des projets admissibles au Pacte rural;

CONSIDÉRANT QU'un avis public avait été envoyé à tous pour un appel de candidatures pour siéger à ce comité;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Francine Harvey est la représentante du conseil sur ledit comité;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal accepte les candidatures de Mesdames Nancy Drolet et Anne Proulx, Messieurs John Baran et Charles Cloutier membres du comité local du Pacte rural 2014-2019.

Que Mme Nancy Drolet soit nommée présidente du comité et Mme Francine Harvey substitut en cas d'absence de la présidente.

2014-10-13

6.11 Formation rédaction et grammaire

CONSIDÉRANT QUE cette formation permet de découvrir les ressources pour résoudre les difficultés les plus courantes en lien avec la bureautique et la rédaction administrative;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est essentielle pour le personnel de soutien administratif afin de rédiger des documents et des correspondances adéquats;

CONSIDÉRANT QU'UNE formation sur le « Français au bureau » - 2 : Rédaction et grammaire nous est offerte par le centre de services partagés du Québec;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal autorise madame Maryse Boisvert secrétaire-trésorière adjointe à assister à la formation le 4 novembre prochain à Trois-Rivières au coût de 175 \$ taxes exclues et que les frais inhérents soient acquittés par la municipalité selon la politique prévue à cet effet.

2014-10-14

6.12 Journée de formation et réseautage entre élues

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une invitation de Mauriciennes d'influence de la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie pour assister à trois conférences;

CONSIDÉRANT QUE les conférences parleront de la mobilisation et la relève, parité-égalité, de la gestion du changement et les plans triennaux d'immobilisations;

EN CONSÉQUENCE IL EST,

PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

APPUYÉ PAR : La conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil autorise la conseillère Marie Élisabeth Courtemanche à participer à cette journée de formation et réseautage le 17 octobre prochain à Trois-Rivières au coût de 20 \$ et que les frais inhérents à cette représentation soient puisés dans le poste budgétaire frais de représentation du conseil.

2014-10-15

6.13 Renouveau d'adhésion Chambre de commerce & industrie du HSM

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice nous a envoyé notre renouvellement d'adhésion pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT QU'IL est important pour la municipalité d'être membre de la Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : La conseillère Marie Élizabeth Courtemanche

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que la municipalité renouvèle son adhésion à la Chambre de commerce & d'industrie du Haut Saint-Maurice pour l'année 2014-2015 au coût de 195.46 \$ pour deux (2) cartes de membres.

7. Trésorier

2014-10-16

7.1 Adoption des dépenses de septembre 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses mensuelles pour le mois de septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dépenses respectent les prévisions adoptées en début d'année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les dépenses mensuelles du mois de septembre 2014 telles que soumises par le personnel.

2014-10-17

7.2 Adoption des états financiers de septembre 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des états financiers de la municipalité soumis par l'administration pour le mois de septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers reflètent la situation financière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers respectent les prévisions budgétaires quant aux revenus et aux dépenses;

EN CONSÉQUENCE, IL EST;

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Michel Sylvain

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil, la mairesse s'étant abstenue de voter.

Que le conseil municipal adopte les états financiers du mois de septembre 2014 tel que soumis.

7.3 Rapport de taxes

Le montant total des taxes à percevoir pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 le montant est de 78 505.13 \$, toutes les taxes antérieures à 2011 ont été entièrement perçues.

2011	3 145.35 \$
2012	6 507.18 \$
2013	15 717.00 \$
2014	53 144.13 \$

8. Permis de construction

Pour la période de septembre, il y a eu 8 permis qui ont été émis avec une valeur de 19 600 \$ rapportant à la municipalité 105 \$.

9. Rapport des comités

10. Période de questions

La période de questions débute à 20 h 05 et se termine à 20 h 10.

11. Tour de table des conseillers

12. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller Louis Godin

APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Harvey

13. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 55

Chantal St-Louis, mairesse

Josée Cloutier, directrice générale